



Nom de domaine - risque juridique

Par **bouchon33**, le **15/09/2017 à 15:12**

Bonjour, rnDans le cas ou l'on souhaite enregistrer un nom de domaine tel que par exemple : vertcup.com ; et qu'il existe déjà un nom de domaine cupvert.com (les deux noms de domaine sont composés des 2 mêmes mots mais inversés). rnY-a-t'il un risque juridique ? (cybersquatting, typosquatting...). rnPeux-t'on être contraint par le titulaire du NDD déjà déposé de lui céder le nom que l'on a enregistré ?rnJe précise qu'aucun des 2 noms de domaine est a l'INPI, et que cupvert.com ne donne accès a aucun site internet sur google.

Par **SJ4**, le **15/09/2017 à 15:19**

bonjour,rndifficile de confondre les 2 noms qui ne se prononcent pas du tout pareil. pas d'exploitation du nom de domaine le plus ancien. les risques sont plutôt minimes.

Par **morobar**, le **15/09/2017 à 18:23**

Oui enfin ce raisonnement admet des limites.rnIl suffit d'essayer par exemple de déposer un nom comme "cola coca" pour comprendre.rnIl peut y avoir parasitage si le nom de base bénéficie d'une certaine renommée sociale et/ou commerciale, surtout pour des domaines d'activité proches.